

Avis motion est donné par le Conseiller P. E. Forget qu'à la prochaine séance du Conseil il proposera un Règlement en amendement au Règlement n° 40

Proposé par le Conseiller J. B. Marinier
Secondé par M^r P. E. Forget

Que le Secrétaire soit autorisé de payer à M^r Oscar Morin Sous Ministre la somme de dix piastres pour ses honoraires

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Charles Martin

Secondé par M^r Abel Marinier

Que la soumission de M^r Adolphe Fichaud pour le peinturage de la salle Publique au montant de cinquante piastres soit accepté

adopté

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Abel Marinier

Que M^r Charles Martin soit chargé de voir combien enverrait pour finir le haut du logis de la salle et agrandir la salle et faire rapport au Conseil

adopté

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Marinier

Secondé par M^r Charles Martin

Que le Secrétaire donne avis à M^{rs} J. Richard et Romeo Richard d'avoir à renouveler leurs chiens

adopté

Proposé par M^r P. E. Forget

Secondé par J. B. Marinier

Que le Secrétaire soit autorisé d'écrire au M^r Oscar Morin Sous Ministre

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Marinier

Secondé par M^r Charles Martin

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

P. E. Forget Corp

13-94

Henri Labelle Corbett

2-00

Hippolyte Larivière agueduc

6-65

Gonzague Marinier agueduc

15-30 ✓

••• Corp

11-40 ✓

Henri Adam

adopté 4-20

Proposé par le Conseiller Charles Martin
 Secondé par M^r Abel Marinier
 Que la séance soit levée

Abel Marinier
 Sec. Trésorier

John Vallée maire

adopté

Municipalité du Village de Labelle

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm
 A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la
 salle ordinaire des séances le 20 Novembre 1926 à 7 heures du soir conformément
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle
 session sont présents M^r M^{rs} les Conseillers Charles Martin P. E. Forget
 Abel Marinier après une heure d'attente le défaut de quorum ayant
 été constaté

Il est proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Charles Martin

Que la séance soit ajournée au ^{Mardi 9 courant} Lundi le 8 courant

adopté

Abel Marinier
 Sec. Trésorier

John Vallée maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm
 A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la
 salle ordinaire des séances le
 9 Novembre 1926 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du
 Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents
 M^r John Vallée maire et M^r M^{rs} les Conseillers Charles Martin P. E. Forget
 Abel Marinier formant quorum sous la présidence de M^r John Vallée maire
 Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Charles Martin

Que les minutes du 4 Octobre et 2 Novembre soient acceptées et signées

adopté

Avis motion est donné par M^r le Conseiller P. E. Forget que à la prochaine séance
 du Conseil il proposera un Règlement n^o 55 tel que rédigé sur le contrat
 de la Hydro Electric

Proposé par M^r le Conseiller Charles Martin

Que le Règlement d'évaluation tel que soumis soit homologué

Proposé par M^r le Conseiller Abel Mainier
 Secondé par M^r P. E. Forget

Que le Secrétaire donne avis que le Role d'évaluation sera revu amendé et homologué
 à la séance de Décembre prochain

adopté

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget
 Secondé par M^r Charles Martin

Que le Conseil accorde une licence de colportage à M^r Joseph Coriveau à
 condition qu'il paie la somme de 812.⁰⁰ douze piastres et cinquante centins ^{de la} ~~pour~~
 date de sa licence jusqu'au premier Mai

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Abel Mainier
 Secondé par M^r Charles Martin

Que le Règlement N^o 54 tel qu'il est et lui au Conseil soit accepté et qu'il soit
 signé par M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier

adopté

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget
 Secondé par M^r Charles Martin

Qu'à l'avenir les sièges des conseillers soient numérotés tel que veut la loi
 et que copie de la résolution soit envoyée au Ministre des affaires Municipales pour
 être adoptée

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Charles Martin
 Secondé par M^r Abel Mainier

Que M^r P. E. Forget soit autorisé d'aider au Secrétaire pour la vente des
 deventures

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Charles Martin
 Secondé par M^r Abel Mainier

Que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Adelard Richard

850 ^{et}

Thomas Labonté

3-30

Augustin Gingras

3-30

Sylvain Campeau

3-30

Joseph Paradis

9

Louis Paliquette

9

Joseph Pantel

9

Bléidilotte

12-30

Wilfrid Giroux

11-05

Gonzague Marinier
Les Milliers

13-85
3-⁴
adopté

Proprié par M^r le Conseiller Charles Martin
Secondé par M^r P. E. Forget

Que le Secrétaire donne avis à tout des retardataires d'avoir à payer deux taxes
dans les quinze jours ou sinon prendre des procédés contre Julien Brassard
Eulide Tessier Adonias Bilisic et envoyer au Conseil de Comté les
propriétés suivantes Charles Martin fils Joseph Papineau n^o 208
Arta Labelle n^o 210 Gaspard Labelle n^o 184 Mme Juliette Gauthier
n^o 54 William Lake n^o 61 Olivier Racicot n^o 87 J. Truignan n^o
J. C. Morancille n^o 23 Arthur Bilisic n^o 85

adopté

Proprié par M^r le Conseiller Charles Martin
Secondé par M^r P. E. Forget
Que la séance soit levée

adopté

J. Bédilotte
Sec. Trésorier

Jean Vallée maire

Municipalité du Village de Labelle

Comoda Province de Québec District de Montcalm
A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement
convoquée et avis donné à tout les conseillers tenue à la salle ordinaire des séances
le 23 Novembre 1926 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le Secrétaire
Charles Martin et M^{rs} les Conseillers P. E. Forget J. B. Marinier
Adelard Dauphin formant quorum sous la présidence de M^r Charles Martin
pro Maire
Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit
Proprié par M^r le Conseiller P. E. Forget
Secondé par M^r Adelard Dauphin
Que la séance soit adjournée à Lundi le 29 Novembre

adopté

J. Bédilotte
Sec. Trésorier

Jean Vallée maire
Charles Martin Pro. Maire

Municipalité du Village de Robelle

Canada
Province de Québec
District de Beauport

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Robelle comme suite à l'épurement du 22 courant tenue à la suite ordinaire des séances, le 29 Novembre 1926 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r John Tollei Maire et M^{rs} des Conseillers Charles Martin Alphonse Saindon Adelaïde Dauphin P. E. Forget Abel Mainier formant quorum sous la présidence de M^r John Tollei Maire

Est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller Charles Martin

Secondé par M^r Abel Mainier

Que M^r P. E. Forget soit délégué avec le Secrétaire pour faire un relevé de livres de la Corporation pour des comptes des abonnés

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Charles Martin

Secondé par M^r Adelaïde Dauphin

Que le Secrétaire soit autorisé d'acheter au campain des bois Municipales

adopté

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Alphonse Saindon

Que le Secrétaire soit autorisé de déposer l'argent de la Corporation à la Banque Canadienne Nationale et que les chèques soit signés par M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier

adopté

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Charles Martin

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire à M^r Beau bien pour la vente des déventures lui expliquant ce qu'il a de fait et que nous avons le permis du Lieutenant Gouverneur et que tout nos déventures sont imprimées et de nous donner des conditions de la vente

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Charles Martin

Secondé par M^r Adelaïde Dauphin

Que le Conseil accorde au Club de Patinoir de Robelle le permis de se servir de l'eau nécessaire à condition qu'il se pose une borne fontaine de deux pouces

adopté

Proposé par M^r le Conseiller Alphonse Saindon
 Secondé par M^r Adélard Dauphin
 Que le compte ci-dessous soit accepté et payé
 Gonzague Mainier 15 heures à 35^{cts}

5-25
 adoptée

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget
 Secondé par M^r Adélard Dauphin
 Que M^r Moïse Renaud soit nommé inspecteur des hâttoirs en remplacement
 de M^r Gonzague Mainier

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Charles Martin
 Secondé par M^r Hbal Mainier
 Que la séance soit levée

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Charles Martin
 Secondé par M^r Adélard Dauphin
 Que le Secrétaire soit chargé d'acheter des effets demandés par l'homme
 de l'agrandue

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Charles Martin
 Secondé par M^r Hbal Mainier
 Que la séance soit levée

adoptée

Bledilotte - yshn vallée mainier +
 Le trésorier

Municipalité du Village de Labelle

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle
 ordinaire des séances le 6 Décembre 1926 à 7 heures du soir conformément aux
 dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont
 présents M^r John Peltie Maire et M^r M^r des Conseillers Charles Martin Alphonse
 Saindon P. E. Forget Hbal Mainier P^r Mainier Adélard Dauphin
 formant quorum sous la présidence de M^r John Peltie Maire
 Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit
 Proposé par M^r le Conseiller Alphonse Saindon
 Secondé par M^r Adélard Dauphin
 Que les minutes du 2-22 et 29 novembre dernier soient acceptées et signées
 moins la résolution autorisant le Secrétaire à prendre des provides
 contre Julien Brassard Lucide Lesieur Adonias Bilodeau jusqu'à ce que le
 Secrétaire leur donne avis

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Charles Martin

Que le Conseil vote une résolution de sympathie à la famille Mairieux à l'occasion de la mort de leur fille et que copie de la présente résolution soit envoyée à la famille et à la Presse
adoptée

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Charles Martin

Qu'il soit fait un nouveau Rôle d'Évaluation au mois de Juin prochain et que le Rôle fait au mois de Juillet dernier soit nul
adoptée

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Charles Martin

Que l'avis motivé donné par M^r le Conseiller P. E. Forget soit remis à la séance de Mars prochain
adoptée

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r J. B. Mairieux

Que M^r le Maire soit délégué pour rencontrer M^r Donat Guay pour prendre connaissance de la lettre de M^r L. H. L. Peron et bien prendre copie et de conseil prend la requête en considération
adoptée

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Adolphe Dauphin

Que le Secrétaire soit chargé d'écrire au Service de l'Assistance Publique pour avoir copie de la requête signée par M^r John Fuller Maire autorisant l'entrée de M^r Eddy Rock à l'Hotel Dieu
adoptée

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Mairieux

Secondé par M^r Alphonse Saindon

Que le Secrétaire donne avis à M^r R. Joyal de voir régler l'affaire à M^r H. Gauthier sinon le Conseil a toujours recourt contre lui
adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Alphonse Saindon

Secondé par M^r Charles Martin

Que M^r Arthur Forget soit nommé président d'Élection
adoptée

Propose par M^r le Conseiller A.B. Marinier

Seconde par M^r Adelaud Dauphin

Que le Secrétaire donne avis a M^r Chalifoux d'ête present a l'assemblée du Conseil L'undi le 13 Courant et de donner avis a M^r P. Cassé d'avis, ^{Adopté}
a payer la somme de trois et un centris pour frais d'Hospitat

Propose par M^r le Conseiller Charles Martin

Seconde par M^r A.B. Marinier

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

Henri Adam payable par le Corp 4-20

Wilfrid Giroux Corp 2-50

Langue Marinier 11 heures 3-85

Effets Rendu a M^r Louis Phe

P. E. Forget 8-73

Propose par M^r le Conseiller Charles Martin

Seconde par M^r A.B. Marinier

Que la seance soit ajourné a L'undi le 13 Courant pour toute affaire de routine ^{Adopté}

A. B. Marinier
de M^r Marinier

P. E. Forget Maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada Province de Québec District de Montcalm
A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle commenciée a l'ajournement du 6 Courant tenue a la salle ordinaire des seances le 13 Courant 1926 a 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal

de la Province de Québec a laquelle session sont présents M^r John Fuller Maire et M^r M^r les Conseillers Charles Martin P. E. Forget Alphonse Saindon Adelaud Dauphin A.B. Marinier Abel Marinier formant quorum sous la présidence de M^r John Fuller Maire

Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Propose par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Charles Martin

Que les sièges des Conseillers soient numérotés comme suit

M^r M^r Charles Martin n^o 1 P. E. Forget n^o 2 Abel Marinier n^o 3

A.B. Marinier n^o 4 Adelaud Dauphin n^o 5 Alphonse Saindon n^o 6

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Alphonse Saindon

Que le Secrétaire soit autorisé de verser de montant de cinquante piastres à M^r Silvain Campeau sur son prêt de trois cent cinquante piastres

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Charles Martin

Que le Secrétaire soit autorisé d'écrire à un Comptable d'ici pour faire une audition des Comptes de la Corporation et de s'entendre avec lui pour le prix de cette audition et d'en faire un rapport au Conseil depuis trois ans

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r J. B. Mainier

Que la demande de M^r Paifique Labelle pour le permis de tenir un magasin de bière et vin dans la municipalité soit rejetée

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Alphonse Saindon

Secondé par M^r Charles Martin

Que le compte ci-dessous soit accepté et payé

P. E. Forget

\$28-80

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller J. B. Mainier

Secondé par M^r Abel Mainier

Que la séance soit levée

J. B. Mainier

Secrétaire

P. E. Forget Maire

adoptée

Une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée et après avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 18 Decembre 1926 à 7 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r John Valle Maire et M^r M. les Conseillers Charles Martin Alphonse Saindon Abel Mainier P. E. Forget formant quorum sous la présidence de M^r le Maire Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par M^r le Conseiller P. E. Forget

Secondé par M^r Alphonse Saindon

Que M^r le Maire soit chargé de téléphoner au Greffier de la Cour au bout Laurier lui demandant si en comparant par résolutions avant légale ou de comparaitre

adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Alphonse Saindon
 Seconde par M^r Abel Mainier
 Que la seance soit levée

adopté

M^r Heidelette
 Sec^r Trésorier

M^r J. J. J. J.
 Sec^r Maire -

Municipalité du Village de Labelle

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm

Le soussigné Arthur Forget commis agent-élu a été nommé Président de
 l'Élection Municipal de Janvier 1927 par résolution du Conseil en date du
 6 Décembre 1926 Jure sur les Saintes Évangiles de remplir bien et
 fidèlement et impartialement les devoirs de ma charge et ce au meilleur
 de mon jugement et de ma capacité Ainsi que Dieu me soit en aide
 Assermenté devant moi à Labelle
 ce 12 Janvier 1927

M^r Heidelette
 Juge de Paix

Arthur Forget
 Président d'Élection

Municipalité du Village de Labelle

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm

Le soussigné Jean Forget Ingénieur agent-élu nommé par Commission
 Secrétaire de l'Élection Municipal de Janvier 1927 du Village de Labelle
 Jure sur les Saintes Évangiles de remplir bien et fidèlement et
 impartialement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité Ainsi que Dieu me soit en aide
 Assermenté devant moi à Labelle

ce 12 Janvier 1927

M^r Heidelette
 Juge de Paix

Jean M. Forget
 Secrétaire d'Élection

Municipalité du Village de Labelle

Avis public est par les présents donné par M^r Arthur Forget Président d'Élection
 Le Canada Municipal du Village de Labelle de Janvier 1927 nommé à cette charge par
 Province de Québec résolutions du Conseil en date du 6 Décembre 1926 que la mise en nomination
 District de Montcalm pour la place de Maire du Village de Labelle en remplacement de M^r John Talbot
 Maire sortant chargé et en remplacement de Messieurs les Conseillers Charles
 Martin Siège n^o 1, P. E. Forget Siège n^o 2, Alphonse Maindon Siège n^o 3 aura lieu
 le Mercredi 12 Janvier 1927 entre dix heures et midi à la salle publique du Village
 de Labelle

Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des candidats
 il y a plus que le nombre voulu de candidat à élire à la dite charge j'ordonne que
 la votation se fasse le Lundi 17 Janvier 1927 de huit heures du matin à
 six heures du soir à la salle publique du Village de Labelle

J'ai nommé par Commission Jean Forget Secrétaire d'Élection

Donné à Labelle ce 2 Janvier 1927

Province de Québec,

Municipalité

149

du Village de Labelle

Je, soussigné, Bledilote Secrétaire Trévies domicilié
 dans Labelle sous mon serment d'Office étant dûment assermenté dépose
 et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun
 des endroits suivants, savoir: Sur la façade de l'Eglise Catholique de la dite paroisse et
placée sur la façade de la salle publique le 31^{er} jour jour du mois
Decembre 1926 entre 3 et 4 heures de
 l'après midi, et en le lisant à la porte de la dite Eglise, à l'issue du service divin du
 matin, le 2^{ème} jour de Janvier étant le dimanche suivant
 immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme suit
 EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce 3^{ème} jour
 du mois de Janvier Mil neuf cent vingt sept

Bledilote
Secrétaire Trévies